

# RAPPORT DE MISSION/ MISSION REPORT

Dr Bernard Vallat, Directeur général

Genève (Suisse)

Dates de la mission/Dates of the meeting : 1er – 2 juillet 2008

---

## Objet de la mission / aim of the meeting:

- Répondre à l'invitation de la Commission du Codex Alimentarius pour effectuer une intervention en Assemblée Générale des Pays Membres.
- Contacts bilatéraux avec les dirigeants de l'OMS.

## Autres participants / Other participants:

- Dr Willem Droppers, Chargé de mission, Service scientifique et technique,
- Dr Gilian Mylrea, Chargée de mission, Service Commerce international

## Résumé / Summary :

Le Dr Droppers et la Dre Mylrea ont publié un rapport détaillé sur la réunion du Codex (ils ont représenté l'OIE à cette réunion tout au long de la semaine).

J'ai été autorisé par la Présidence et le Secrétariat à faire une intervention relativement longue. Il est à noter qu'il s'est agi d'un régime de faveur réservé aux Organisations « sœurs », le temps de parole des autres Organisations ayant été extrêmement limité.

Comme chaque année mon intervention a porté sur les domaines de collaboration entre le Codex et l'OIE , tout en insistant sur la discussion de l'année précédente portant sur la possibilité de publier des normes communes OIE/Codex. Il n'y a pas eu de réaction notable des délégations.

Néanmoins, avant mon intervention, le service juridique de l'OMS m'avait demandé de modifier légèrement mon discours afin de minimiser l'engagement écrit signé par le Directrice générale de l'OMS en ce qui concerne l'amendement à apporter à l'Accord OIE/OMS pour publier des normes en commun. Cette démarche était réclamée par le Dr Schlundt, personnellement opposé à cet amendement, mais je ne l'ai que partiellement prise en compte (voir version finale du discours en annexe).

J'ai également annoncé que l'OIE avait décidé quoi qu'il arrive de développer des normes dans le domaine de l'usage des vaccins recombinants et de leur impact sur les produits d'origine animale. J'ai également confirmé que l'OIE continuerait à développer des normes en matière de réduction à la ferme des risques liés aux salmonelles (il est à noter que la Suède et la Nouvelle Zélande sont en train de développer en commun des normes sur le contrôle des campylobacters. – *NB* : cette association paraît pour le moins étonnante).

Mon intervention avait été précédée d'une entrevue avec le Dr David Heymann, Directeur général adjoint de l'OMS. Willem Droppers et Gilian Mylrea ont participé à cet entretien.

La mise au point et l'adoption d'un document commun OMS/OIE/FAO sur le concept « One Health » quelque soit la position finale de la Banque Mondiale, a été confirmée.

La disponibilité de l'OIE pour envoyer un cadre supérieur à MZCP/Athènes a été confirmée, à la condition que le ministre grec de l'Agriculture témoigne de son intérêt (une demande de l'OIE auprès du Délégué grec, mais aussi auprès de certains bailleurs du Fonds Mondial devra commencer à être initiée).

Enfin, le dossier complet relatif à l'amendement de l'Accord OIE/OMS a été remis au Dr Heymann pour information et suites éventuelles à donner.

**Suites à donner / Follow-up:**

- Poursuivre les travaux sur l'impact des vaccins recombinants (GKB, SK).
- Poursuivre les travaux sur les salmonelloses et campylobacter (GKB, SK, WDr).
- Suivre l'évolution de l'amendement de l'Accord OIE/OMS (BV, JLA).
- Requête à certains bailleurs pour obtenir un poste d'assistant et un financement pour le projet MZCP/Athènes (JLA, AD).

**P.J** : Discours du Directeur général

**Diffusion** : Directeurs généraux adjoints, Chefs de Service et adjoints, A. Dehove, Chargé(e)s de mission, S. Bègue, M. Teissier, M. Zampaglione, Représentants régionaux et sous-régionaux, R. Abila, C. Planté, A. Thiermann

**Allocution du Directeur Général de l'OIE**  
**31<sup>ème</sup> Session de la Commission du Codex Alimentarius**  
**Genève, 2 juillet 2008**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents  
Monsieur le Secrétaire,  
Mesdames et Messieurs les Délégués des Pays représentés,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales,  
Honorables participants,

Je voudrais d'abord remercier la FAO et l'OMS et le Secrétariat du Codex d'avoir bien voulu me faire l'honneur de m'inviter et de me donner la possibilité de m'exprimer brièvement devant vous au nom de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et de l'ensemble de ses Membres.

Je voudrais aussi, au nom de l'OIE et en mon nom personnel, féliciter le Président sortant, le Dr **Claude Mosha**, et les Vice-présidents sortants (la **Dr Karen Hulebak**, **Madame Noraini Othman** et le **Dr Wim van Eck**) pour l'excellent travail accompli jusqu'ici et féliciter la nouvelle Présidente Dr Karen Hulebak pour sa brillante élection.

J'aimerais vous signaler l'existence d'un document récapitulatif préparé par l'OIE pour illustrer tous les résultats très positifs qui découlent de la coopération entre le Codex Alimentarius et l'OIE. Il vous a déjà été distribué sous le libellé : CAC/31 INF/ 4.

Je propose aujourd'hui aux Délégués de m'accorder leur attention particulièrement sur 2 points :

1. Progrès accomplis dans la coopération en cours entre l'OIE et le Codex.
2. Les implications des normes dites privées dans le travail de l'élaboration des normes officielles de l'OIE et du Codex couvertes par l'Accord SPS.

**1 – Progrès accomplis**

En s'accordant sans réserve sur l'importance de la maîtrise coordonnée des risques sanitaires tout au long du continuum de la chaîne alimentaire allant de « l'étable à la table », la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE s'efforcent depuis 2001 de mettre en place ensemble une collaboration solide et continue pour concevoir des normes internationales harmonisées et complémentaires couvrant toute la chaîne alimentaire.

A cet effet, je me suis assuré que l'OIE puisse apporter son appui au Codex en 2008/2009 dans les domaines suivants :

1- aux travaux du **CCFICS** (Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires) notamment ceux relatifs au projet de document sur l'élaboration d'un modèle générique de certificat sanitaire, en tant qu'Annexe aux Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques; comme le Codex, notre but est d'améliorer la fiabilité des certificats sanitaires sans ajouter des complications administratives aux services officiels qui en sont chargés.

2- aux travaux du **CCFH** (Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire) pour présenter l'état d'avancement de nos travaux sur les salmonelles en élevage. Nous continuons à travailler dur pour fournir des normes qui seront adoptées l'année prochaine afin de réduire les salmonelles à la ferme dans tous nos pays membres.

3- aux travaux du **CCCGP** (Comité du Codex sur les principes généraux)

4- aux travaux du groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des **biotechnologies**. L'OIE va procéder à l'évaluation des implications de l'utilisation des vaccins à ADN recombinant dans la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale du fait de la résolution adoptée en 2007 par ses 172 Membres. Conformément à ses procédures pré-établies, l'OIE doit procéder par le biais de Groupes d'experts *ad hoc*. L'OIE est ouvert à la participation d'experts supplémentaires nommés par la FAO et/ou l'OMS dans le Groupe *ad hoc* chargé de cette question Conformément à son programme de travail concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale en phase de production, le rapport du Groupe *ad hoc* sera soumis au Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale en phase de production, qui bénéficie de la participation de fonctionnaires de haut niveau de la FAO, l'OMS et du Secrétariat du Codex, avant d'être soumis pour considération à la Commission élue du Code sanitaire pour les animaux terrestres et en fin de compte à l'Assemblée générale des Délégués des Membres de l'OIE pour décision finale.

Je vais brièvement faire quelques commentaires sur le suivi de la proposition que j'ai faite l'année passée concernant la possibilité d'établir une base légale pour le développement de normes conjointes OIE/Codex. De mon point de vue, ce problème important des implications de l'utilisation de vaccins à AND-r chez le bétail et les produits d'origine animale est un bon candidat pour l'établissement de normes conjointes OIE/Codex sur ce sujet dès que possible. Cette question nécessitera pour avancer la signature d'un avenant à l'Accord officiel existant entre l'OMS et l'OIE. Cette modification a déjà été approuvée par l'Assemblée générale des Délégués nationaux auprès de l'OIE en mai 2008.

Par ailleurs j'ai invité des représentants du Secrétariat du Codex et des experts participant régulièrement à certains Comités du Codex à participer aux réunions de l'OIE listées ci-après:

- 1- Groupe de Travail sur la Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production
- 2- Groupe *ad hoc* sur l'identification et la traçabilité des animaux vivants
- 3- Groupe *ad hoc* chargé de la révision des modèles de certificat de l'OIE
- 4- Groupe *ad hoc* sur l'antibiorésistance
- 5- Groupe *ad hoc* sur la biotechnologie
- 6- Groupe *ad hoc* sur les bonnes pratiques d'élevage
- 7- *Groupe ad hoc sur la Salmonellose*

Les échanges d'informations scientifiques et techniques et les référencements croisés déjà existants entre les normes internationales des deux Organisations démontrent la grande utilité de la synergie mise en place entre l'OIE et le Codex pour ce dernier dossier qui concerne la prévention, la détection et le contrôle des salmonelles dans les élevages.

**L'alimentation animale** est aussi un domaine de coopération important. L'OIE prépare des « Lignes directrices pour la maîtrise des dangers sanitaires et zosanitaires liés à l'alimentation animale » à la fois pour l'alimentation des animaux terrestres et pour celle des animaux aquatiques.

Il en résulte que les travaux menés par l'OIE dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments se concentrent tous sur le segment de la chaîne alimentaire situé au niveau de la production primaire (à savoir au niveau de la ferme) afin de compléter les travaux déjà menés par Codex sur le segment de la chaîne situé en aval de la production primaire.

Si le Codex décidait de créer une Task Force pour l'alimentation animale, je propose qu'elle soit commune avec l'OIE.

Si la création de cette Task Force n'était pas décidée par le Codex, je propose que l'OIE invite les experts que vous désigneriez dans les groupes d'experts de l'OIE sur l'alimentation animale déjà existant.

L'année passée lors de sa 30<sup>e</sup> Session, la Commission du Codex Alimentarius a recommandé officiellement que la **FAO et l'OMS étudient la possibilité de procéder à une révision ou à une actualisation des accords précédemment signés avec l'OIE**, selon les besoins. Elle a également demandé au Secrétariat du Codex d'identifier, avec le concours du Bureau juridique de la FAO et de celui de l'OMS, tout problème d'ordre pratique affectant la coopération entre la FAO et l'OIE qu'il pourrait être nécessaire d'aborder. En examinant le texte de l'accord signé par l'OIE et la FAO en vigueur à l'heure actuelle, il a été noté que ce texte prévoit des dispositions particulières relatives à l'élaboration conjointe de normes internationales qui portent sur les aspects de la production animale qui ont un impact sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, en collaboration avec d'autres instances internationales concernées. Le texte de l'accord signé par l'OIE et l'OMS ne contient pour le moment aucune disposition de nature similaire. Par voie de conséquence, j'ai proposé à l'OMS d'ajouter un nouvel article au texte de l'accord existant, pour que

l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius puissent mettre au point conjointement des normes relatives au sujet considéré et selon les mandats respectifs de l'OIE et de la Commission du Codex Alimentarius. Le 30 mai 2008 la Session générale des Délégués nationaux de l'OIE a approuvé la modification proposée. L'OMS avait confirmé par lettre de son Directeur général du 9 avril 2008 qu'elle prendrait en considération le projet d'amendement au texte de l'accord actuel pour prévoir une collaboration plus étroite entre l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Après la mise à jour des termes de l'accord avec l'OMS, l'OIE recontactera la Commission du Codex Alimentarius pour renforcer davantage nos cadres réglementaires afin de permettre l'élaboration conjointe de normes internationales dans les domaines d'intérêt commun.

2 – Mon deuxième point concerne les normes publiques et privées.

Les normes établies unilatéralement par les organismes privés, par exemple les chaînes de supermarchés et les organismes les représentant, peuvent dans certains cas être en contradiction avec les normes basées sur la science et démocratiquement adoptées par les Organisations multilatérales intergouvernementales sur la base de l'Accord SPS et engendrer des difficultés supplémentaires notamment pour les pays en développement.

En 2005, le problème des normes privées pour les bananes a été soulevé officiellement pour la première fois au comité du SPS par un pays des Caraïbes, qui s'est plaint que les normes privées sont parfois plus rigides que les normes internationales et ont un impact particulier sur les petits agriculteurs. Depuis 2005, le problème des normes privées a été régulièrement soulevé dans les réunions du comité SPS.

Cette année au mois de mai, la session générale de l'OIE a adopté une résolution incluse dans le document soumis au Codex par l'OIE, pour me demander entre autres de travailler avec les Organisations publiques et privées dans l'objectif de prendre en considération des inquiétudes des très nombreux Pays Membres qui pensent que quand les normes privées sont utilisées elles doivent l'être en conformité avec celles de l'OIE. Je considère que les normes privées sont un sujet d'intérêt commun pour l'OIE et le Codex et que ce sujet pourrait faire l'objet de réflexions communes de nos deux Organisations.

M. Le Président, l'année passée j'ai annoncé par ailleurs que la Première Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux et des produits d'origine animale autour de la thématique « de l'étable à la table », organisée à Buenos Aires (Argentine) : 17 – 19 mars 2009. Cette conférence va susciter un intérêt mondial pour les normes internationales en la matière publiées par l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius. Je voudrais par conséquent terminer en incitant tous les délégués du Codex à participer à cette conférence.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une fructueuse 31<sup>ème</sup> session.